Ces points généraux indiqués, c'est aux maires à prescrire en outre les mesures que la situation des lieux, les habitudes, la manière de vivre de leurs administrés, et des circonstances particulières peuvent rendre nécessaires.

Le contravantion à ces règlemens ou arrêtés doit être déférée aux juges de paix chargés de prononcer les amendes, ainsi que d'ordonner l'exécution de ce que les contravenaus auraient omis ou refuse de faire.

Quant aux possonnes, deux préceptes hygiéniques d'une application facile et génerale leur sont prescrits : sobriété et propreté.

A des gens qui n'ont ni vêtement, ni linge de rechange, nous éviterons de prescrire de changer souvant de linge et de vêtemens; à des familles qui ne peuvent avoir qu'un logement étroit et maisain, nous ne vanterons pas les avantages d'un logement spacieux et aéré: ce serait leur rappeler durement la misère de leur contition.

Dans les classes abruties, l'intempérance est un excès de la privation, les meilleurs conseils répetés n'en detruiront pas l'habitude, tant qu'une meilleure administration ne fera pas penétrer l'aisance dans ces classes, tant qu'une bonne instruction élémentaire et pratique ne sera point considérée comme le premier devoir de tout citoyen jaloux de l'exercice de ses droits."

Le est nommé l'arbitre souverain, le régulateur plénipotentiaire des dissensions intestines du Canada; on l attend et comme une planète, à l'influence bienfaisante, il fera incessamment son apparition sur notre horison Quelque soit set homme qui assume sur lui une si grande responsabilité, il aura besoin de grandes yertus et de grands talens pour remplir sa tache avec impartiulité, et quand il aura suit tout ce qui est au pouvoir de l'homme le plus intègre et le plus intelligent, sa récompence sera i mimitie et probablement les injurés de l'un des partis il serait injuste et téméraire de vien préjuger sur la manière dont ce personnage ajustera nos différens, mais la plus grande fermeté de caractère lui sera nécessaire pour fermer 1 oreille aux séductions de tous genres dont il va se trouver environné et puis comment se dépouiller entièrement de ce sentiment de prédilection que la nature mis dans le cœur de l'homme pour sa patrie et tout ce qui s'y rattache? c'est à quinze cents lieus de son pays que ce sentiment prend une nouvelle force et qu'on rencontre avec transport des compatriotes dont les mœurs, le langage et les habitudes, nous reportent par une douce illusion dans notre patrie.

En vérité quand on pense sux éminantes qualités qu'exige la délicate mission de Sir Murray, on doit désespérer de les trouver réunies dans un même homme e, il faut avoir bien de la confiance dans ses talens et dans sa ferencié, pour assumer sur sa tête une pareille responsabilité. En offet, quelques soient les précautions qu'il pronne, quelque sage et raisonnée que soit sa décision, il sera toujours un grand nombre de mécontems, pout-être même ne satisfera-t-il personne et c'est ce qui no peut manquer d'arriver s'il ne satisfait pas entièrement les prétentions d'un parti. Cependant, sans être prophêthe, on pourrait presque pronostiquer qu'il adoptera quelque terme moyen. Il est, en effet, difficile'de croire qu'un commissire, envoyé par un ministère tory, accorde tout ce que demandent les patriotes et redresse tous les griefs convenus dans les 92 resolutions. Qu'on relise d'ailleurs le discour du ministre à la Chambre des Communes; il munifeste son intention de rendre justice au Bas-Canada, mais il fait voir que quelque chose MANET ALTA MENTE REPOSTUM quand il ajoute que cette justice sera rendue malgré les expressions injurieuses contenus dans les résolutions de la Chambre d'Assiemblée. Quant à nous, nous pensons que les épaules d'un seul homme ne peuvent supportele surdeau impose à Sir Murray et qu'un comité aurait du être appelé à décider la grande question maintenant sur le capis, les deux partis sont bien distincts. ils sont en présence et nous le répétons, ils ne s'en remettront per nisement à la décision d'un seul juge, quant aux conséquences qui pourront s'ensuivre, elles sont dans les mains de la providence.

LE TEMS.— Depuis quelques jours, nous éprouvons un tems désagréable: deux fois il est tombé houcoup de neige, ce qui retarde les semences et cause un grand préjudice aux cultivateurs. Néanmoins les rivières se débarassent de leurs glaces et déjà L'Union Canaditenne, va commencer son cour régulier entre Chambly et Montréal. Grace au vent violent qui a nettoyé les bords du St. Laurent. Le Britannia fera son premier voyage à Laprairie Samedi ou Lundi prochain. C'est le jour de la nouvelle lune; puis-t-elle influer sur le temps d'une manière favorable et ramener la sérenité de l'atmosphère si nécessaire pour le rétablissement des communications, presqu'entièrement interrompues à cause de l'état affreux où sont les chemins.

Le Parlement Provincial vient d'être convoqué pour le 30 Mai, on pense que le Commissaire sera arrivé à cette époque.

LAWRENCE, qui avait été traduit devant la cour de Washington pour avoir tiré deux coups de pistolet sur le Président Jackson, vient d'être acquitté, comme atteint de folie.

Le Steam-Boat FRANKLIN est arrivé à St. Jean et il comptait faire incessamment son premier voyage a Whitehall; mais un accident arrivé à sa machine le retiendera de quelques jours.

DECES.

Décèdés.—En cette Paroisse Mr. Antoine Vezina, maitre menusier, natif de la ville de Québec et depus plusieurs anées résidant en ce Village, âge d'environ 51 ans. Il laisse une épouse et un grand n'ombre de parents et amis qui regretterons long-temps sa perte.

Ses obsèques ont eu lieu le 20 du courant en pré-

sence d'un grand nombre d'assistans.

—En cette Paroisse le 19 du courant, à l'âge de 76 ans, Joseph Rousseau dir Labonte, ancien voyageur pour la Compagnie du Nord-Ouest et respectable Cultivateur. Ses funérailles ont eu lieu en ce Village le 21 en présence d'un concour nombreux de parents et amis.

— A Perth, (Haut-Canada) Le 8 Mars dernier ALEXANDRE CAMERON, ci-devant de ce Village et Capitaine du Stem-Boat le Montréal et Waterloo.

AVERTISSEMEUTS.

LE JEUNE BARONETTE

OU LE

YOUNG BARONETTE.

SUPERBE ETALON de RACE ME'TIS avantageusement connu par les beaux Poulins qu'il à déj à
produit, sera à l'usage des Juments pendant la suison
et se tiendra dans l'Ecurie du Soussigne au VILLAGE
DE LAPRAIRIE tous les jours de la semaine, excepté le
JEUDI et VENDREDI qui se trouvera au VILLAGE
DE ST. PHILIPPE, aux Écuries de FR EDERICK
SINGER, Ecuyer, pour le mane usage.

Ce CHEVAL est âgé de SEPT ANS, réunis toutes les qualités désirable dans un ETALON, il a obtenu le premier prix à l'inspection d'Agriculture pour le Comté de Lacadie. Il a été engendré par le fameux CHEVAL le VIEUX BARONETTE.

Pour faciliter les Cultivateurs, I on prendra en payement toutes sortes de Grains ou Foins, apès les Récoltes.

J. M. A. RAYMOND.
Laprairie, 26 Avril. 1835.

PERDU,

QUATRE ANS, les Cornes en dedans tournée, les deux Oreiles déchirées, un peut de Blanc entre les Trillons, non pleine. Les personnes qu'ils pourront en donner connaissance, seront récompensé en la tivrant au Propriétaire Soussigné résidant en ce Village.

Lapririe, 23 Avril, 1835. ISIDORE LEDUC.

ATTENTION!!!

n'ont pas encore pay le premier trimestre de leur Souscription à L'IMPARTIAL de vouloir nous le faire parvenir avec le montant du second commencé le 26 FEVRIER dernier. Nos Souscripteurs de Montréal pourront faire leur payement dans les mains de Mr. BENJAMIN STARNES, Ecuyer Marchant, près du Marché-Neuf, vis-à-vis la Maison neuve de A. Rasco.

Laprairie, 12 Mars, 1835.

AVIS.

VENDRE a des conditions très avantageuse et a des termes de paiement faciles pour l'acqu reur UNE TERRE situ e dans la Paroisse de St. Isidorea une lieu de distance de l'Eglisse, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa deventure sur le grand chemin qui conduit a le Paroisse Ste. Martine et aux Etats. Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçans en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particulierites et les termes de payement on pourrait s'aderesser à cette Imprimerie ou

au Propriétaire Soussigné

HYACINTHE GUERIN. Laprairie, 11 Décembre, 1831.

ATTENTION!!!

ONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayantrésigné la place d'Instituteur qui lui avait été conferée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informer les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou
dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se
perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra
egalement enseigner la Géographie et l'Arithmetique
aux personnes qui le desireront.

Le prix de ses leçons sera moderé et proportionne au nombre de jeunes gens qui se réuniront. Lapraire, II decembre.

AVIS.

ES PERSONNES, à qui le Soussigné a prité à des LIVRES, sont instamment prices de les lui faire parvenir le plutot qu'il leur sera possible.

N. D. J. JAUMENNES

A VENDRE.

A CETTE IMPRIMERIE.

OMMATIONS, Subpœna, Règles de Cour, Exècutions, Saisies Arrêts, Saisies Gageries, a l'usage de Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procés Verbeaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers.

Laprairie, II décembre, 1834.

Imprimé et publié tous les Jeudi

PAG

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

CE Journal se publie tous les Jeudis soir. Le prix de l'abonnement est de Trois l'instrus par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligé d'en donnée avis un mois avant leur semestre échu et payer leur arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous &s 6d. et pour chaque insettion subséquente 7 dd. dix lignes et au-dessous Ss. 4 de 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus te 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adress es, jusqu'à ce que nous avens reçu ordre de dis-

continuer